

**PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE RIMOUSKI-NEIGETTE
MUNICIPALITÉ SAINT-EUGENE-DE-LADRIERE**

SEANCE ORDINAIRE DU 7 JUILLET 2014

A la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité Saint-Eugène-de-Ladrière tenue à la salle du conseil municipal, 155 rue principale, lundi ,le 7 juillet 2014 à 19h30.

Sont présents: Madame Julie D'Astous et Messieurs Renaud Fortin, Sylvain Caron, Fernand Caron et Pascal D'Astous tous formant quorum sous la présidence de Monsieur le maire Gilbert Pigeon. La directrice générale & secrétaire-trésorière ,madame Christiane Berger est aussi présente.

Monsieur Stéphane Berger prend son siège à 21h.

RÉSOLUTION 132-2014 OUVERTURE DE L'ASSEMBLÉE

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que la présente assemblée soit ouverte à 19h30. Le quorum requis est constaté.

RÉSOLUTION 133-2014 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Sylvain Caron et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour est adopté .

RÉSOLUTION 134-2014 ADOPTION DU PROCES-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 JUIN 2014

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 2 juin 2014, la résolution suivante est adoptée :

Il est proposé par monsieur Fernand Caron , appuyé par madame Julie D'Astous et résolu à l'unanimité que le procès-verbal est adopté.

RAPPORT DES COMITÉS :

- La Corporation de développement n'a pas eu de réunion.
- Pas de réunion de l'OTJ
- Aucun point en rapport avec la bibliothèque

Le rapport de l'inspecteur municipal fait mention des permis délivrés : Carol Lagacé (garage) Linda Cimon (cabanon) Municipalité (réfection de la patinoire extérieure) ainsi que des bris survenus au camion pour la collecte des matières

résiduelles et des travaux à faire au cours du mois de juillet

RÉSOLUTION 135-2014 FRAIS POUR BRIS DE LAMPADAIRE DÉCORATIF

Suite à l'information reçue de l'inspecteur municipal concernant un bris de lampadaire décoratif au 903, rang 5 est causé par la machinerie de déneigement de la municipalité.

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de payer le coût du lampadaire et aviser le propriétaire que le conseil demande d'enlever ce lampadaire pour l'hiver 2015 afin d'éviter que la situation se reproduise l'hiver prochain .

PRÉSENTATION DES ÉTATS DE RÉSULTATS POUR LE 2^E TRIMESTRE

La directrice générale présente les états de résultats

RÉSOLUTION 136-2014 ADOPTION DES COMPTES

Les membres du conseil ayant tous reçu et pris connaissance de la liste des comptes à payer, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Pascal D'Astous et adopté à l'unanimité que le conseil approuve et autorise le paiement des comptes présentés dans cette liste pour un montant total de **18,348.97\$**.

RÉSOLUTION 137-2014 APPUI À L'IMPLANTATION D'UN PROJET ÉOLIEN

CONSIDÉRANT qu'Hydro-Québec, par le biais de sa division Hydro-Québec Distribution (« **HQD** »), a lancé un appel d'offres (« **A/O 2013-01** ») pour l'achat d'énergie (450 MW) d'origine éolienne produite au Québec, afin de répondre aux besoins d'électricité à long terme de la clientèle québécoise, dont 300 MW issus de projets provenant des régions du Bas Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine et 150 MW issus de projets provenant de l'ensemble du Québec;

CONSIDÉRANT que Développement EDF EN Canada inc. (« **DEEC** ») souhaite déposer une soumission dans le cadre de l'A/O 2013-01 visant un projet de parc éolien à être situé en partie sur le territoire de la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière (la « **Municipalité** ») d'une puissance pouvant aller jusqu'à 300 MW (le « **Projet** »);

CONSIDÉRANT que DEEC travaille en collaboration avec les 8 MRC du Bas-Saint-Laurent et la Première Nation Malécite de Viger dans le cadre du Projet;

CONSIDÉRANT que le développement de l'énergie éolienne s'inscrit dans le cadre d'un développement durable et permettrait des retombées intéressantes pour la Municipalité;

CONSIDÉRANT que la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est favorable à l'implantation du Projet dans les limites de son territoire, et qu'à cet effet elle souhaite appuyer et reconnaître le Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

CONSIDÉRANT que la présente résolution constitue un élément essentiel au dépôt d'une soumission conforme à l'A/O 2013-01.

PAR CONSÉQUENT, il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Fernand Caron et résolu unanimement:

QUE le préambule fasse partie intégrante de ces résolutions;

QUE la Municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière RECONNAISSE le Projet conformément aux exigences de l'A/O 2013-01;

QUE la Municipalité APPUIE l'implantation du Projet dans les limites de son territoire conformément aux exigences de l'A/O 2013-01.

RÉSOLUTION 138-2014 IDENTIFICATION D'UN SECTEUR POUR L'IMPLANTATION D'UN PROJET ÉOLIEN

IL est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu que la municipalité autorise l'implantation d'un projet éolien sur le territoire de la Seigneurie Nicolas Riou malgré la présence d'érablières et que lors de l'émission d'un permis de construction produit par l'inspecteur municipal, le conseil municipal recommande fortement que le secteur sélectionné par le promoteur pour l'implantation du projet soit de moindre densité d'érables, de façon à préserver au maximum la ressource.

RÉSOLUTION 139-2014 APPUI À LA MISE EN CANDIDATURE DU MAIRE AU PRIX JEAN-MARIE MOREAU

IL est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu que la municipalité de St-Eugène-de-Ladrière appuie la mise en candidature du maire, monsieur Gilbert Pigeon, au prix Jean-Marie Moreau décerné à un élu municipal en reconnaissance de son engagement envers la communauté qu'il représente. Ce prix vise à reconnaître son implication, son leadership et son dynamisme.

RÉSOLUTION 140-2014 AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

CONSIDÉRANT QUE : des travaux de pavage avec les accotements et la mise en place de ponceaux seront effectués sur le rang 5 est et la rue Gagnon, sur une longueur de 1.4km;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière demande à monsieur Harold Lebel, député de Rimouski, une subvention de **15,000\$** provenant de l'enveloppe du budget discrétionnaire pour la réalisation des travaux précités, estimés à **125,000 \$**.

RÉSOLUTION 141-2014 CABINE TÉLÉPHONIQUE

Il est proposé par monsieur Fernand Caron, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu unanimement de verser 20\$ annuellement, à Station JMM pour la location d'espace pour l'installation d'une cabine téléphonique.

RÉSOLUTION 142-2014 REFINANCEMENT DU PRÊT #3

Il est proposé par monsieur Pascal D'Astous, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement que la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière accepte le taux de 3,88% pour le

refinancement du prêt #3 au montant de 41,800\$ échéant le 14 juin 2014 pour une période de 5 ans en vertu du règlement 95-96 et échéant comme suit :

7,400\$	3,88%	8,000\$	3,88%
8,300\$	3,88%	8,900\$	3,88%
9,200\$	3,88%		

Que les intérêts seront payables semi-annuellement

Que la municipalité renonce au bénéfice des ristournes se rapportant aux intérêts payés en regard de ce refinancement
Que le maire et la directrice générale soient autorisés à signer les documents relatifs à ce refinancement.

RÉSOLUTION 143-2014 PRIME À L'ÉTABLISSEMENT

CONSIDÉRANT QUE : le programme incitatif à l'établissement de nouveaux résidents lancé par la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière est toujours actif;

CONSIDÉRANT QUE : le suivi de ce programme est effectué en collaboration avec la municipalité;

CONSIDÉRANT QU' : un rapport citant les noms de propriétaires et indiquant les montants à verser à chacun est soumis;

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé par monsieur Fernand Caron et résolu à l'unanimité d'accorder une subvention à la Corporation de développement de Saint-Eugène-de-Ladrière, de **2,995.87\$**, représentant la dernière portion pour 2014.

RÉSOLUTION 144-2014 TRAVERSES DE PIÉTONS

ATTENDU QUE : deux traverses de piétons ont été approuvées par la résolution 119-2014;

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu d'autoriser Steeve Ross, entrepreneur de Rimouski, pour la mise en place de deux traverses de piétons au coût de 52.50\$ chacune.

RÉSOLUTION 145-2014 MISE À JOUR DU COMITÉ MUNICIPAL EN SÉCURITÉ CIVILE

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Sylvain Caron et résolu de nommer madame Julie D'Astous, responsable des services aux sinistrés en rapport avec le plan d'urgence en sécurité civile.

RÉSOLUTION 146-2014 TONTE DU GAZON AU LOCAL DE LA FABRIQUE DE ST-EUGÈNE

Il est proposé par monsieur Stéphane Berger, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu de verser 25\$ à l'OTJ en

compensation pour la tonte du gazon au local de Fabrique localisé dans un immeuble municipal.

RÉSOLUTION 147-2014 PARC MUNICIPAL

Il est proposé par monsieur Sylvain Caron, appuyé de madame Julie D'Astous et résolu unanimement de démolir le pont installé au-dessus de la rivière qui est devenu dangereux pour les utilisateurs afin d'éviter des accidents et d'interdire l'accès à ce secteur.

RÉSOLUTION 148-2014 RAPPORT D'ENQUÊTE SUR LES INONDATIONS DU 15 AVRIL 2014

Après enquête, les assureurs déclarent que la municipalité n'est pas reconnue responsable des dommages causés par les inondations du 15 avril dernier;

Il est proposé par monsieur Renaud Fortin, appuyé de monsieur Stéphane Berger et résolu unanimement que l'inspecteur municipal doit procéder au nettoyage de ce canal ainsi que des fossés du village et de faire enlever aux frais du propriétaire ,le ponceau installé derrière la maison du 67, rue principale.

RÉSOLUTION 149-2014 DON AU CERCLE DE FERMIÈRES DE ST-EUGÈNE

Il est proposé par madame Julie D'Astous, appuyé de monsieur Renaud Fortin et résolu de verser 75\$ au Cercle de Fermières pour services rendus lors du party de hot-dogs annuel de la municipalité.

RÉSOLUTION 150-2014 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

La levée de l'assemblée est proposée par monsieur Fernand Caron, appuyé par monsieur Stéphane Berger et résolu à l'unanimité à 23 h.55

Je, Gilbert Pigeon, reconnaît qu'en signant le procès-verbal, je signe toutes et chacune des résolutions de ce procès-verbal.

Gilbert Pigeon maire

Christiane Berger
Dir.gén & sec/trésorière